

L'instruction publique relève des provinces. Nous ne voulons poser aucun geste qui porterait atteinte à leurs droits constitutionnels. Nous avons la ferme intention de collaborer avec chacune d'elles et de renseigner les intéressés d'une façon qui recevra non seulement l'assentiment des gouvernements provinciaux, mais leur appui le plus entier et le plus généreux. Nous avons étudié cette question de concert avec plusieurs gouvernements provinciaux et j'espère que nos fonctionnaires pourront, d'ici peu, en faire autant dans les cas des autres.

M. MacINNIS: Après les explications du ministre, j'aimerais ajouter quelques observations à celles qu'a formulées l'honorable député d'Eglinton. Celui qui étudie la question de l'immigration dans le passé est renversé en voyant la façon dont on a exploité les immigrants. Rien n'a été tenté en vue de leur enseigner leurs devoirs, leurs obligations et leurs droits. On a exploité leur incompréhension de nos coutumes et de nos institutions.

Je crois que le ministre est animé de bonnes intentions car il s'intéresse à l'éducation et à sa nécessité impérieuse. Toutefois, l'imprécision des propositions formulées afin de répondre à ces besoins indique l'insuffisance des mesures déjà prises. Il faut prendre des moyens énergiques pour que les gouvernements provinciaux se chargent de cette fonction. Il faut les traiter comme des enfants, puisqu'il faut leur enseigner la constitution de notre pays. Il faut leur indiquer leurs droits et leurs devoirs en tant que citoyens et leurs rapports avec le reste de la société, pour qu'ils sachent tout à fait à quoi s'en tenir.

Je crois que l'effet psychologique serait considérable et contribuerait à faire de ces gens de bons citoyens si, immédiatement après leur arrivée au pays, on leur disait que l'Etat s'intéresse à eux et qu'il désire leur fournir l'occasion d'agir dans leur propre intérêt et dans celui de leur pays d'adoption. J'espère que le ministre ne confiera pas cette tâche à l'Ordre impérial des filles de l'Empire, ou à tout autre groupement, car c'est une question beaucoup trop importante.

L'hon. M. MARTIN: Je partage l'avis de l'honorable député. Je puis assurer au comité que je m'intéresse vivement à ce problème, auquel on ne s'est pas suffisamment intéressé jusqu'ici. Nous voulons aider ces nouveaux Canadiens et leur apprendre, dès leur arrivée dans cette collectivité nationale, qu'ils ont non seulement des devoirs à remplir, mais qu'ils jouissent également de certains avantages.

J'ai tenté d'expliquer mon attitude. Je devrais peut-être ajouter, non pour m'en arroger le mérite mais simplement pour indiquer l'esprit dans lequel nous tentons d'aborder ce

problème, qu'en ma qualité de secrétaire d'Etat, j'ai écrit à toutes les personnes naturalisées depuis que je suis devenu le titulaire de ce ministère, pour leur souhaiter la bienvenue, leur dire quelques mots du Canada et leur faire observer que maintenant qu'ils sont avec nous ils peuvent considérer que le Canada est leur patrie, tout autant que la patrie de ceux d'entre nous qui sont nés ici, et pour les inviter à collaborer de toutes les façons possibles.

Nous n'avons guère eu l'occasion de discuter la chose avec les provinces; toutefois nous avons conféré avec l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, par l'intermédiaire des services d'enseignement postsecondaire maintenus par ces provinces. Je fais partie de la commission consultative de l'Association canadienne de l'enseignement postsecondaire; j'occupais ce poste avant de devenir ministre. Nous espérons que nous pourrions recourir à des organismes comme ceux-là, ainsi qu'aux départements provinciaux de l'Instruction publique, pour l'exécution d'un programme méthodique comportant un enseignement à la fois instructif et utile, afin que ces nouveaux Canadiens ne soient pas laissés à eux-mêmes. Nous ne voulons pas qu'il soit dit que nous les avons acceptés, mais sous certaines réserves. Nous voulons dissiper une telle impression et ses résultats.

Je puis assurer au comité que la façon dont j'aborderai ce problème ne sera pas fondée sur un plan indéterminé. Cependant, avant que nous puissions dresser un plan, il faudra que nous nous assurions la collaboration des ministères provinciaux de l'Instruction publique. Nous sommes en voie de préparer un plan préliminaire et nous comptons que, lorsque nous y aurons réussi; nous serons en mesure d'obtenir pour notre division de la citoyenneté non seulement la coopération des ministères de l'Instruction publique, mais aussi celle d'organismes et de groupements tels que l'Association de l'enseignement aux ouvriers, l'association de l'enseignement postsecondaire et plusieurs autres groupements sérieux qui accomplissent une œuvre si méritoire au Canada et qui sont dirigés par des citoyens qui ont à cœur les intérêts du pays.

Je puis assurer à mon honorable ami que je mènerai dans ce domaine une campagne qui, je l'espère, recevra l'approbation de tous les honorables députés.

M. REID: Pour faire suite aux remarques de l'honorable député de Vancouver-Est, je dirai que je reconnais qu'aucun article se prête mieux à cette discussion que celui dont nous sommes saisis. Je puis dire au nom de la population de la Colombie-Britannique, qu'elle estime depuis longtemps que des mesures efficaces auraient dû être prises. A mon avis,